

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[ARCH-FAM-2021-0-0815](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 17 \[avril 1846\]](#)

Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 17 [avril 1846]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection **Correspondant.e.s**

[Crèvecœur, Guillaume \(1802-1877\)](#)  est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote ARCH-FAM-2021-0-0815

Collation 1 p. (67v)

Nature du document Brouillon manuscrit d'une lettre

Lieu de conservation Familistère de Guise

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 17 [avril 1846], Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27621>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [17 avril 1846](#)

Lieu de rédaction Esquéhéries (Aisne)

Destinataire [Crèveœur, Guillaume \(1802-1877\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Envoi du relevé des contributions et de l'acte de naissance de Godin pour inscription sur les listes électorales.

Notes Le brouillon occupe la partie médiane du folio 67v.

Mots-clés

[Élections](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Crèveœur, Guillaume (1802-1877)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Administration

Biographie Haut fonctionnaire français né en 1802 à Paris et décédé en 1877 à Versailles (Yvelines). Il est préfet de l'Aisne de 1842 à 1848.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

1846
15 april

Monsieur Gordon

J'ai lu les vosseils a la royauté. ~~Je n'ai~~ le plus vil intérêt et l'opinion réprouvée le plus élog qui a fait la D. g^{de} étant parfaitement conforme a ce qu'on jugeait que son ardeur pour sa dispensation en vous rendait l'ouvrage de minute que j'ai trouvé dans cette œuvre.

vous m'avez dit sans votre dernier titre que l'âne intelligent
est quelquefois plus nuisible que la terreur ^{à nos peuples}
peu manger avec bonheur que ce n'est pas la terreur qui a
envahi les cœurs Progrès. Devons donc, ^{à nos peuples} nous efforcer
à chacun en s'efforçant ^{à nos peuples} que le zèle soit toujours
intelligent mais la terreur n'est pas de mise pour les ^{peuples}
phalanthiens fait ainsi la propagation orale positive des
faits et passe sous ce monteur à l'armée de bons à eux

Je n'ai ^{encore} ~~rien~~ ^{rien} vu de M. Sabran qui m'a dit servir
 au avantage de nous voir au banquet du 4 avril
 Les annales de la chaîne phalantérienne se déroulent et bientôt
 nous pourrons tous nous tenir par la main
 témoignage à M. Galigny et remerciement ^{la plume} ~~la~~ ^{la} ~~la~~
 de ma cordiale sympathie

Ps sous ce pli sous deux sceaux au bon de fr 32, 10 montant aux
petits notes que contiennent dans votre dernière lettre

95

17

Le préfet

l'honneur de vous adresser joint à la
 présent le bilan de nos contributions et mon acte
 de naissance vous priant de me faire porter sur la
 liste électorale

Je suis avec la plus parfaite considération.

H. L. S.

Refer her to Mr. C. D. Dyer

19

M. Le préfet

par mes lettres du 6 et 20 9 me venant par l'express.
Je vous prie part d'un accident qui m'était arrivé
à mon retour chargé par moi dans les feuilles d'un
araguet sur la route royale n° 30 entre quier
et desbilles nous demandant qu'il y eût toutes
assignes qui de droit au dommages et intérêts